

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MONSIEUR JEAN-JACQUES SOULIE  
RESPONSABLE DU SERVICE DE LA DOCUMENTATION**

---

A.D.R.H. n° 11-494

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-746 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques SOULIE, Responsable du Service de la Documentation ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques SOULIE, Responsable du Service de la Documentation, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes pièces administratives et comptables y compris les bons de commande, à l'exception :
  - . des marchés, des contrats et conventions,
  - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
  - . des circulaires aux Maires,
  - . des arrêtés,
  - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.

**Article 2** : L'arrêté départemental Pers. 08-746 du 27 mars 2008 susvisé est abrogé.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 31 mars 2011

Le Président,

\*  
\* \* \*